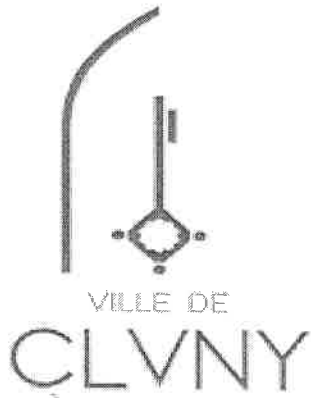




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le CINQ du mois de JUIN à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 29 Mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M DEMONGEOT Jean François.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance :

M. DEMONGEOT, Maire, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, C. WICK-PENET, N. DUFOUR, P. RAFFIN, C. MESTAYER, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

R MEDDOUR à J BAYER
M. FAUVET à MH. BOITIER

ORDRE DU JOUR

L'ORDRE DU JOUR SERA LE SUIVANT :

- ✓ Approbation du PV du 8/04/2026 – Pas de remarque – Approuvé

Approbation des comptes-rendus des séances des conseils municipaux des 8/04/2026.

JF. DEMONGEOT, Maire, soumettra à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8/04/2026.

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

1. Elections sénatoriales – désignation des grands électeurs

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire : V INCARDONA

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

1 – Election des délégués des conseils municipaux en vue de l'établissement de la liste des électeurs sénatoriaux

Monsieur le Préfet demande, conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, la réunion de l'ensemble des conseillers municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale le 5 juin prochain, afin de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial, aux côtés des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux.

Le nombre de délégués de droit ou élus, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner dans chacune des communes du département de Saône-et-Loire est déterminé en fonction de la population municipale en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Pour la commune de Cluny, le nombre de représentants à élire est fixé à :

- 15 délégués titulaires ;
- 5 suppléants.

Conformément à l'article L.289 du code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément sur une même liste parmi les conseillers municipaux, au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes et doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

- La liste « Cluny Autrement pour Tous » a obtenu 19 voix soit 12 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- La liste « Cluny C Vous » a obtenu 6 voix soit 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

La feuille de proclamation est jointe à la présente délibération.

La séance est levée à 19h15.

Prochain conseil municipal le 8 JUILLET 2026 à 19h00

La/le Secrétaire de Séance	M. le Maire
	